

## AVIS D'ENQUÊTES



### AVIS D'ENQUÊTE Portant sur la modification n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale du Golfe de Saint-Tropez

1. Ouverture, objet et dates de l'enquête publique :

Par arrêté n°ARR-2021-0329 du 25 octobre 2021 le Président de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez a ordonné l'ouverture et les modalités d'organisation de l'enquête publique relative au projet de modification n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Golfe de Saint-Tropez tel qu'il a été notifié par arrêté n°ARR-2021-0235 du 26 juillet 2021.

L'objectif poursuivi par la modification n°1 du SCoT est de permettre de lever la suspension de son caractère exécutoire à travers un travail sur sa mise en conformité avec la loi ELAN et la loi littoral. Les changements envisagés ne portent ni sur les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), ni sur les dispositions du document

d'orientation et d'objectifs (DOO) concernant les objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, les espaces et sites naturels, agricoles, forestiers ou urbains à protéger, ni sur les modalités de protection des espaces nécessaires au maintien de la biodiversité et à la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques, ni sur les dispositions du DOO relatives à la politique de l'habitat, si les changements ont pour effet de diminuer l'objectif global concernant l'offre de nouveaux logements.

L'ensemble des modifications apportées au SCoT sont présentées dans la notice de modification n°1 du SCoT.

Conformément aux dispositions de l'article L.104-3, le projet de modification n°1 du SCoT du Golfe de Saint-Tropez a fait l'objet d'une saisine et d'un avis de l'autorité environnementale.

L'enquête publique est organisée afin d'informer le public et de recueillir ses appréciations et ses propositions relatives au projet de modification n°1 du SCoT du Golfe de Saint-Tropez.

Cette enquête se déroulera à partir du lundi 15 novembre 2021 à 9h et jusqu'au jeudi 16 décembre 2021 à 17h (soit une durée de 32 jours).

2. Commission d'enquête et permanences : Par décision n° E2100054/83 en date du 13 octobre 2021, le magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal Administratif de Toulon a désigné une commission d'enquête composée du président, Monsieur Bernard ROUSSEL, retraité; ainsi que des membres titulaires, Madame Sylvie CANAL, retraitée et Monsieur André VANTALON, retraité. Le Président ou l'un des membres de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les lieux, aux jours et aux horaires définis ci-après (cf. tableau).

3. Consultation du dossier d'enquête : Pendant toute la durée de l'enquête définie à l'Article 1 ci-dessus, le dossier d'enquête peut être consulté (Cf. précisions dans le tableau ci-après) au siège de l'enquête publique (Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, 2 rue Blaise Pascal, 83310 Cogolin, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h) ; dans les mairies des 12 communes du SCoT aux horaires habituels d'ouverture au public.

Le dossier est également consultable au format numérique sur le site internet ([www.ccgolfedesainttropez.fr/cadre-de-vie/schema-de-coherence-territoriale-scot](http://www.ccgolfedesainttropez.fr/cadre-de-vie/schema-de-coherence-territoriale-scot)) et sur un poste

informatique en accès libre au siège de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez aux jours et horaires précisés dans le tableau ci-après.

4. Présentation des observations : Le public peut formuler ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête dans le registre d'enquête publique à feuillets non-mobles, côté et paraphé par un membre de la commission d'enquête, joint à chaque dossier d'enquête aux horaires respectifs des lieux d'enquête ; par voie postale, adressées à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête (Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, 2 rue Blaise Pascal, 83310 Cogolin - cachet de la poste faisant foi) ; par courrier électronique ([scot@ccgolfedesainttropez.fr](mailto:scot@ccgolfedesainttropez.fr)) ; oralement lors des permanences des commissaires enquêteurs. Ces observations seront tenues à la disposition du public au siège de la Communauté de communes.

5. Clôture de l'enquête publique : A l'issue de l'enquête, les registres clos et collectés seront mis à disposition des membres de la commission d'enquête sans délai. Suite à cette clôture, les membres de la commission rencontrent le responsable du projet et lui communiquent les observations

écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse, et ce dans un délai de huit jours à compter de la réception des registres et documents annexés par la commission d'enquête. Le responsable dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

6. Rapport et conclusions de la commission d'enquête : La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête afin de transmettre au Président de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez son rapport et les conclusions motivées de cette enquête, en version papier ainsi qu'en version dématérialisée.

Le Président de la commission d'enquête transmet simultanément son rapport et ses conclusions au Président du Tribunal Administratif de Toulon. La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez transmet dès réception, le rapport et les conclusions au Préfet, ainsi qu'aux Maires des 12 communes concernées.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête peuvent être consultés par le public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête : en Préfecture du Var ; au siège de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ; dans les mairies des

12 communes membres ; sur le site de la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez :

<http://www.ccgolfedesainttropez.fr>.

7. Autorité compétente : La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez est l'autorité compétente pour approuver, suivre et réviser le SCoT du Golfe de Saint-Tropez. Elle procédera, au terme de l'enquête publique et sous réserve des résultats de cette enquête, à l'approbation de la modification n°1 du SCoT. Le président de la Communauté de communes est le responsable de ce projet.

Toute information relative au projet de modification n°1 du SCoT du Golfe de Saint-Tropez ou à la présente enquête publique peut être demandée auprès du Président de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez soit par courrier adressé à la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, 2 rue Blaise Pascal, 83310 Cogolin ; soit par courrier électronique, à l'adresse : [scot@ccgolfedesainttropez.fr](mailto:scot@ccgolfedesainttropez.fr). Toute personne peut, sur demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dans le cadre des dispositions de l'article L. 123-11 du Code de l'environnement.

Tableau des horaires et des lieux de consultation du dossier du SCoT et date des permanences

LIEU DE L'ENQUETE PUBLIQUE	LIEU DE CONSULTATION	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC	TELEPHONE	PERMANENCES D'UN COMMISSAIRE ENQUETEUR
Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez	Hôtel communautaire 2, rue Blaise Pascal 83310 COGOLIN	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30	04 94 55 70 30	Jeudi 16 décembre 2021 de 14h à 17h
Cavalaire-sur-Mer	Hôtel de Ville Place Benjamin Gaillard 83240 CAVALAIRE-SUR-MER	Du lundi au jeudi de 8h à 17h, le vendredi de 8h à 12h	04 94 00 48 00	Mercredi 17 novembre 2021 de 14h à 17h Mardi 23 novembre 2021 de 9h à 12h Vendredi 10 décembre 2021 de 9h à 12h
Cogolin	Hôtel de Ville Place de la République 83312 COGOLIN	Du lundi au jeudi de 8h30 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 15h30 en continu	04 94 56 65 45	Mercredi 17 novembre 2021 de 9h à 12h Mardi 30 novembre 2021 de 14h à 17h
La Croix-Valmer	Hôtel de Ville 102, rue Louis Martin 83420 LA CROIX-VALMER	Du lundi au jeudi de 8h00 à 17h30 (sans interruption) et le vendredi de 8h00 à 13h00	04 94 55 13 13	Jeudi 25 novembre 2021 de 9h à 12h Mercredi 1 <sup>er</sup> décembre 2021 de 14h à 17h Jeudi 9 décembre 2021 de 9h à 12h
La Garde-Freinet	Hôtel de Ville 83680 LA GARDE FREINET	Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h Le vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 16h	04 94 55 21 00	Mercredi 15 décembre 2021 de 14h à 17h
Gassin	Hôtel de Ville Place de la Mairie 83580 GASSIN	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h	04 94 56 62 00	Mercredi 17 novembre 2021 de 9h à 12h Jeudi 16 décembre 2021 de 9h à 12h
Grimaud	Hôtel de Ville Rue de la Mairie 83310 GRIMAUD	Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h	04 94 55 69 00	Mercredi 17 novembre 2021 de 14h à 17h Mercredi 1 <sup>er</sup> décembre 2021 de 14h à 17h Mercredi 15 décembre 2021 de 9h à 12h
La Mole	Hôtel de Ville Place de la Mairie 83310 LA MOLE	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30	04 94 40 05 80	Mardi 30 novembre 2021 de 9h à 12h
Le Plan-de-la-Tour	Hôtel de Ville Place Foch 83120 LE PLAN DE LA TOUR	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 15h30 à 17h30	04 94 55 07 55	Lundi 6 décembre 2021 de 9h à 12h
Ramatuelle	Hôtel de Ville 83350 RAMATUELLE	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h	04 98 12 66 66	Mercredi 17 novembre 2021 de 14h à 17h Jeudi 25 novembre 2021 de 14h à 17h
Le Rayol-Canadel-sur-Mer	Hôtel de Ville Place Giudicelli - RD 559 83820 RAYOL CANADEL-SUR-MER	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30	04 94 15 61 00	Mardi 23 novembre 2021 de 14h à 17h Vendredi 10 décembre 2021 de 14h à 17h
Sainte-Maxime	Hôtel de Ville Boulevard des Mimosas 83120 SAINTE-MAXIME	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30	04 94 79 42 42	Mercredi 17 novembre 2021 de 9h à 12h Mercredi 1 <sup>er</sup> décembre 2021 de 9h à 12h Lundi 6 décembre 2021 de 14h à 17h
Saint-Tropez	Hôtel de Ville 2, Place de l'Hôtel de Ville 83990 SAINT-TROPEZ	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h	04 94 55 90 00	Mercredi 1 <sup>er</sup> décembre 2021 de 9h à 12h Jeudi 9 décembre 2021 de 14h à 17h Jeudi 16 décembre 2021 de 14h à 17h

## VIE DES SOCIÉTÉS

### AVIS

Par acte SSP du 07/10/2021, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : OREXI.  
Objet social : Commerce de détail et de gros d'Huile d'olive et autres produits alimentaires et non alimentaires.

Siège social : 494, impasse du Rayolet, 83140 Six-Fours-les-Plages.  
Capital : 1000 €.

Durée : 99 ans.  
Président : M. PIRIOVOLIS ALEXIS, demeurant 494, Impasse du Rayolet, 83140 Six-Fours-les-Plages.

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, chaque action donne droit à une voix.

Clause d'agrément : Cession soumise à agrément dans tous les cas.  
Immatriculation au RCS de Toulon.

Conformément à l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication (NORM : MCCE1327120A) le prix de la ligne de référence des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2021 au tarif de base de 4,07 € HT pour le Var.

Resultats des tirages du vendredi 29 octobre 2021

**Tirage du midi**

2 4 10 14 16 17 19 20 28 29  
31 36 38 47 49 55 58 61 63 64

**MULTIPLIEUR x 2**

**JOKER+ 6 368 325**

**Tirage du soir**

2 5 8 9 12 17 18 20 33 39  
48 50 52 56 58 59 64 67 68 69

**MULTIPLIEUR x 5**

**JOKER+ 8 610 245**

Résultats et informations : Application FDJ\* 3256 fdj.fr

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ISOLEMENT, ENDETTEMENT...  
APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

Resultats du tirage du vendredi 29 octobre 2021

10 15 28 32 49 3 9

Aucun gagnant, 56 130 474 € reportés au prochain tirage.

5 + 5 : 158 676,20 € / 1 466,60 € / 157 142,80 €  
5 : 6 / 2 / 30 320,00 € / 30 320,00 €  
4 + 5 : 54 / 13 / 5 / 1 049,30 € / 234,60 € / 1 283,90 €  
4 + 4 : 868 / 190 / 84 / 120,20 € / 17,40 € / 137,60 €  
3 + 5 : 2 259 / 494 / 190 / 48,80 € / 7,70 € / 56,50 €  
4 : 1 762 / 363 / / 44,00 € / / 44,00 €  
2 + 5 : 33 767 / 7 503 / 2 918 / 11,40 € / 1,20 € / 12,60 €  
3 + 4 : 38 760 / 8 388 / 3 485 / 11,10 € / 2,80 € / 13,90 €  
3 : 80 265 / 17 205 / / 10,00 € / / 10,00 €  
1 + 5 : 187 159 / 41 479 / 16 777 / 5,20 € / 2,70 € / 7,90 €  
0 + 5 : / / / 27 383 / / 7,80 € / 7,80 €  
2 + 4 : 567 616 / 123 200 / 49 956 / 5,40 € / 2,40 € / 7,80 €  
2 : 1 184 940 / 260 428 / / 4,10 € / / 4,10 €  
0 + 4 : / / / 439 797 / / 2,40 € / 2,40 €

**MY MILLION 1 gagnant en France\*\* à 1 000 000 €**

**UF 931 7777**

Prochains tirages, mardi 2 novembre 2021

A gagner, près de **66 000 000 €** + **1 000 000 €**

Résultats et informations : Application FDJ\* 3256 fdj.fr

JOUER COMPORTE DES RISQUES : ISOLEMENT, ENDETTEMENT...  
APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)